DEPARTEMENT DE

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

2023/24

L'AUDE

COMMUNE de Saint Laurent de la Cabrerisse

ARRONDISSEMENT DE: NARBONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

D2023-04-12-03

Séance du Conseil Municipal 12 avril 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

<u>Présents</u>: Xavier de VOLONTAT, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Fabien CASSIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents: Joël POUS, Pierre LABADIE, Empêchés: Christian BENSEN, Eric FABRE, Jean-Luc RAMONE,

Procurations: Christian BENSEN à Christine DAYER, Eric FABRE à Francette CROS Secrétaire: Christine DAYER

Affectation du résultat M57

OBJET

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : Un déficit de fonctionnement de :

494 692,93

lers municipaux en service est de: 15

CONVOCATION EN DATE DU :

6 avril 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :

6 avril 2023

Le nombre de conseil-

POUR MÉMOIRE

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

205 767,86

Virement à la section d'investissement RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT: DEFICIT:

288 925,07

31-déc.-22

31-déc,-22

494 692,93

A) EXCEDENT AU Affectation obligatoire

à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Déficit résiduel à reporter

à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)

494 692,93

Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour

B) DEFICIT AU Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)

Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)

Déficit résiduel à reporter - budget primitif -

Excédent disponible (voir A - solde disponible)

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

Présenté par Monsieur le Maire A Saint Laurent de la Cabrerisse Délibéré par le conseil municipal en session

A Saint Laurent de la Cabrerisse, le mercredi 12 avril 2023

mercredi 12 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID: 011-211103510-20230412-D2023_04_12_3-DE

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents 10

Nombres de suffrages exprimés 12

Pour 12 **VOTES**

Contre

n

Publication du 18 avril 2023

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Christian BENSEN

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au

۲:

La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affiché conformément aux suivants du C.G.C.T.

> Le Maire, Xavier de VOLONTAT